

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Budget annexe
« Aérodrome
Mende Brenoux »
Affectation des
résultats 2022

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 12 avril 2023

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la séance : 20
- Représentés : 6
- Absents : 2

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
4 avril 2023

Date de l'affichage à
la porte de la
collectivité et de
publication sur le site
internet : 29 mai 2023

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAOU, Président, en session ordinaire suivant convocation faite régulièrement.

Étaient présents : MM. Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, MME Valérie CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente MM Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente. MM Alain COMBES, David FOLCHER, Jean-Luc ANTRAYGUE, Benoît VALARIER, Philippe POUGET, Bruno PORTAL, François ROBIN, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Patricia ROUSSON, Emmanuelle SOULIER, Stéphanie PASI, Régine PAILHAS, Anne-Marie SOBLECHERO Conseillers Communautaires.

Étaient représentés :

M Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président (Laurent TOIRON), Christian SAINT-LEGER (Anne-Marie SOBLECHERO), Jean-François BERENGUEL (Alain COMBES), Thierry JACQUES (François ROBIN), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), MME. Aurélie MAILLOLS (Françoise AMARGER-BRAJON) Conseillers Communautaires.

Étaient absents : M. Laurent SUAOU Président, M. Vincent Martin, Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Monsieur Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, expose :

Il convient de procéder à l'affectation de résultat de l'exercice 2022.

Après avoir entendu le compte administratif 2022, constatant que les résultats sont conformes aux résultats du Compte de Gestion du Receveur,

Il est proposé :

- **DE DECIDER** l'affectation des résultats comme indiqué dans ces documents.

Aérodrome Mende Brenoux

Pour mémoire : prévisions budgétaires	180 673,69
Virement à la section d'investissement	1 553,69
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2022	
- Excédent	13 236,81
- Déficit	
Affectation complém. en réserve R1068	6 630,00
Report en exploitation R002	6 606,81

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Président,
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr